



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Affaire suivie par
frederic.pollet@moselle.gouv.fr
03 87 34 83 50

Metz, le 08 novembre 2018

Office Nationale des Forêts
1 rue Thomas Edison
57070 METZ

Objet : Courrier d'accord
Dossier de déclaration concernant les travaux sur cours d'eau – ruisseau de Villers sur la commune de Saint-Hubert

Ref : FP/Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours_eau\SAINT HUBERT\Ruisseau de Villers

Monsieur,

J'accuse réception des compléments du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Travaux sur cours d'eau – ruisseau de Villers sur la commune de Saint-Hubert**

(dossier enregistré sous CASCADE 57-2018-00346).

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Saint-Hubert où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALERIE ANTOINE-POTIER